

Dans la presse : croit-on encore à la démocratie ?

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 45

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SUISSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

17 octobre 1964 - No 45

52^e année

Rédact. responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro:
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

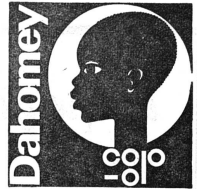
Publicité:
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement: (1 an)
Suisse Fr. 7.—
Etranger Fr. 7.75
y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. l. 11791

Imprimerie Nationale
Genève

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

SOMMAIRE

- p. 2. Les consommateurs s'organisent sur le plan international - La viande congelée
- p. 3. Une jeune Fribourgeoise raconte ses Amériques - La question des allocations familiales à Genève
- p. 5. Les sciences pédagogiques
- p. 6. Dans le monde des travailleuses - Le coin des paysannes

"Les Aubes à venir"

poèmes de Luce Péclard (Editions Perret-Gentil)

Premier recueil de poèmes de Luce Péclard (nous vous avons présenté, il y a deux ans, son roman « Sortilèges d'enfance »), « Les Aubes à venir » nous séduisent d'abord par leurs rythmes libres ou traditionnels, leur musique, leur pouvoir d'évocation, leurs envolées, leurs cris de joie ou de révolte. Le lec-



teur s'aperçoit cependant très vite que l'auteur est plus qu'une gentille poétesse habile à manier les mots et les images et qu'elle a véritablement quelque chose à dire qui lui semble essentiel.

Comme un solide rocher émergeant d'une rivière tumultueuse qui l'éclabousse sans réussir à l'entraîner, Luce Péclard, solitaire, lutte contre le courant puissant du matérialisme, puisant aux sources de la nature — qu'elle nous restitue avec un jaillissement d'une fraîcheur exquise — pour s'élever jusqu'à la vie spirituelle.

Le charme de ses vers, leur vigueur, leur rigueur, leur courage, prouvent que Luce Péclard est un poète de classe qui mérite d'être encouragé et soutenu.

H. N.

Donner son congé

J'en ai assez de vos sous,
De vos frapes électriques,
De vos lettres anémiques,
Laissez-moi rêver mon saoul!

Arriver en retard en musant sur les routes,
Me perdre aux sentiers fous de l'automne en
/déroute.

Pourquoi riez-vous blanc
Lorsqu'enfin l'appareil,
Minutes en bouquets
A mes doigts chatoyants?

Je partirai, vous dis-je, un jour je partirai,
Lâchant les pigeons noirs de vos chiffres
/concrets!

Affreux voleurs de songes!
Par vos réalités,
Vous réhabilitez
L'ennui creux qui vous ronge.

Il n'y a plus d'images en vos yeux battus
Et le ciel s'est plissé dans vos esprits tortus.

Vous me donnez des tranes
Et des mains sans espoir...
Je ne veux plus les voir,
Vos soldes pour balance!

S'abonner à

FEMMES SUISSES

est une bonne affaire!

Fr. 7.— par an. Chèques postaux l. 117 91

Les organisations féminines internationales et leur rôle auprès des Nations Unies

Après la première guerre mondiale, les populations, lassées des horreurs vécues, saluèrent la fondation de la Société des Nations, vouée à la prévention de la guerre et au maintien de la paix. Afin d'empêcher le déclenchement d'hostilités, les nations furent invitées à faire trancher leurs litiges par des tribunaux internationaux ou à les soumettre à l'arbitrage. L'éclatement de la deuxième guerre, plus horrible encore que la première, prouva l'échec des méthodes préconisées. En effet, si la Société des Nations n'a pas pu remplir le rôle qu'on lui assignait parce qu'une partie seulement des pays du monde y a adhéré, une autre raison de sa faillite fut le manque de réalisme de ses fondateurs, qui ont cru qu'il suffisait d'empêcher le déclenchement des hostilités, mais qui n'ont rien prévu pour rechercher les causes des guerres ou pour enrayer les racines du mal.

La menace de la bombe atomique fut un avertissement. Il fallait à tout prix s'en prendre au terrain de culture des guerres, préparer un monde meilleur où la faim, l'oppression et la misère ne pousseraient plus les désespérés à chercher par la force et le sang une amélioration de leur sort.

Un grand élan de solidarité

La seconde guerre mondiale a secoué les consciences; depuis vingt ans nous voyons un programme d'envergure mondiale de décolonisation, de libération des masses, de lutte contre la faim, la misère et l'analphabétisme. La création des Nations Unies fait partie de cet effort de créer un monde nouveau où chacun aura sa chance et d'où la guerre sera abolie. Au lieu de créer des cours d'appel, la Charte de San Francisco a mis sur pied, en 1945, un complexe d'institutions ayant pour but l'amélioration de la condition humaine. Nous connaissons le rôle extraordinaire joué depuis bientôt vingt ans par l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale de la nourriture et de l'agriculture, l'Assistance technique des Nations Unies, le Comité international des migrations, le Fonds international de secours aux enfants, toutes des organisations rattachées aux Nations Unies. La plus grande de ces institutions et qui en est, en fait, un des organes même, est le Conseil économique et social, connu familièrement sous le nom d'ECOSOC. Il se réunit trois fois par année, dont chaque juillet à Genève.

La Charte de San Francisco a également sanctionné la création des « organisations non gouvernementales », « ONG », pour emprunter le « jargon » des Nations Unies. Les ONG sont des organisations internationales dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC et des institutions spécialisées. Il s'agit d'organisations ayant des sociétés affiliées dans les différents pays du monde; le but du statut consultatif est de permettre aux Nations Unies de connaître l'opinion publique ainsi que de donner aux « petites gens » du monde leur entrée dans les grandes assemblées qui régissent leur sort. C'est une idée géniale. Comment fonctionne-t-elle dans la pratique?

Les ONG ont le droit:

1. De nommer des représentants attirés auprès des Nations Unies et des institutions spécialisées.

2. De recevoir gratuitement les documents des Nations Unies et d'utiliser les bibliothèques et les services de presse.

3. De présenter des déclarations écrites qui sont distribuées par les soins des Nations Unies aux délégués des conférences.

4. Sous certaines conditions, de prendre la parole aux réunions internationales.

5. De participer aux auditions organisées à l'intention des ONG.

Qui sont les ONG? Il y en a quelque 250 dont une centaine entretiennent un bureau ou un représentant à Genève. On y trouve des groupes représentant véritablement toutes les opinions de la population du monde. Il y a des associations professionnelles, ouvrières et syndicales, par exemple la Fédération syndicale mondiale, la Confédération internationale des syndicats chrétiens, les Secrétariats professionnels internationaux et la Confédération internationale des syndicats libres. Il y a des associations religieuses: la Commission des Eglises pour les affaires internationales (commission du Conseil oecuménique), Comité mondial des Quakers, Conseil consultatif d'organisations juives, l'Union catholique internationale de service social, Alliances mondiales des Unions chrétiennes. Il y a des organisations d'étudiants, de pro-

tection des enfants, d'anciens combattants, de femmes abstinences, la Croix-Rouge internationale, l'Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés et la Fédération abolitionniste, association qui fut fondée en 1875 pour l'abolition de la prostitution légale et les maisons de tolérance. Enfin, ce qui nous intéresse, on y trouve toute la gamme des associations internationales féminines:

Le Conseil international des femmes, fondé en 1888 dont le but est de travailler à la suppression de toutes inégalités dont les femmes ont à souffrir et de faire l'éducation des femmes quant à leurs responsabilités civiles. L'Alliance de sociétés féminines suisses est affiliée à cette grande association internationale faitière.

L'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales, fondée en 1904 en tant qu'association suffragiste, s'est réorganisée après la dernière guerre mondiale, lorsque la presque totalité des pays du monde avait accordé le droit de vote aux femmes. Actuellement, elle lutte pour l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines. L'Association suisse pour le suffrage féminin est une de ses cinquante-deux sociétés affiliées se répartissant entre trente-deux pays.

La Porte ouverte, fondée en 1929, a comme but d'obtenir que toute femme ait la liberté de travailler et soit protégée comme travail-

(Suite en page 5)

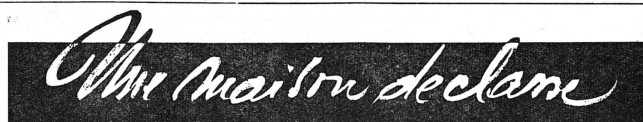
Dans la presse

Croît-on encore à la démocratie?

Sous le titre « L'économie suisse et la main-d'œuvre étrangère », le « Coopérateur suisse » du 12 septembre publie un article de Gilbert Bloch dont nous extrayons le passage ci-dessous qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs:

Un divorce de plus en plus accentué s'établit entre la Suisse des droits civiques et la Suisse économique. Peu de Suisses réalisent que la moitié des personnes qui travaillent (les travailleurs étrangers... et la main-d'œuvre féminine suisse) n'ont pas le droit de vote. Au moment où, de plus en plus, la politique se confond avec l'économie, il existe entre

ces deux domaines, à l'intérieur même de la population, une « ségrégation » de fait. Ce retour au « patriarcat » du XVIII^e siècle n'est, pour l'instant, pas vivement ressenti, parce que les hommes d'aujourd'hui, en Suisse comme ailleurs, attachent de moins en moins d'importance à l'exercice des droits politiques et de plus en plus aux possibilités de disposer effectivement des biens matériels. Mais un pays qui veut croire à la démocratie et la conserver, devrait bien étudier cet aspect des réalités.



consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine



34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00